

**COMMUNE DE CLARENSAC  
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2024**

<b>NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE</b>	<b>27</b>
<b>NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS</b>	<b>20</b>
<b>NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS</b>	<b>24</b>
<b>NOMBRE DE PROCURATIONS</b>	<b>4</b>

L'an deux mille vingt-quatre et le trois octobre à dix-neuf heures et trente minutes.  
Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION** : 27 septembre 2024

**PRESENTS** : Messieurs GERVAIS, HAMARD, CHAPEL, OLIVE, VALLON, COMTAT, CHAUVET, SERRANO, BOUTIER, PONSY, QUERCI, LECOQ, Mesdames, KRAWCZYK, TRUILLET, BARTHELEMY, LECOQ, BONAMI, BOUCHET, FEURMOUR, DALLONGEVILLE.

**ABSENTS** : Mesdames MORIN, EPAUD, SERIO.

**PROCURATIONS** : de Madame BOISSET à Monsieur VALLON, de Monsieur PACIONI à Monsieur HAMARD, de Madame CHARRIERE à Madame BONAMI, de Monsieur CHARRIERE à Monsieur GERVAIS.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Rose-Marie KRAWCZYK.

**Délibération n°01-10-2024 : Demande de subvention pour la réalisation d'un Plan Local de Déplacement**

Monsieur Hamard, rapporteur, expose :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis favorable de la Commission Budget, Projets, Actions réunie en date du 19 septembre 2024,

**Considérant** l'objectif poursuivi par les élus de Clarensac est de s'inscrire dans le développement durable, la transition énergétique et écologique, en développant une approche écosystémique transversale avec une mobilité partagée. La commune de Clarensac a déjà réalisé la réfection des voies très endommagées telles que rue des Dérons, rue du Rhony Vert, en intégrant systématiquement des cheminements doux (piétons et vélos), puis la réfection actuellement d'un axe prioritaire (rue du Font de Rouve) amenant les élèves du collège depuis l'arrêt de bus de l'entrée du village vers l'établissement. Cette dernière réfection comprenait également la création d'un cheminement partagée piétons-vélos. Depuis ce début d'année, la commune investit, grâce à la co-maitrise avec le Département du Gard, dans la réfection de la route départementale RD14 qui traverse le village et, à ce titre, prévoit des cheminements piétons et vélos pour allonger les cheminements qui existaient entre le collège et la RD14 et qui permettront désormais de relier collège et centre ville.

Dans les deux années futures ces mêmes travaux reprenant les mêmes objectifs de création de cheminements doux verront le jour, à savoir la réfection de la RD14 2ème tranche, qui reliera les cheminements du centre-ville à la sortie du village vers St Come. Puis l'année

suivante ces cheminements seront allongés grâce à la réfection de la Grand Rue qui part du centre du village vers le cimetière.

Les élus de Clarensac souhaitent donner un cadre global à leurs différentes actions et aux futurs projets d'investissement notamment en matière d'éco mobilité. Ainsi grâce à la réalisation d'un Plan Local de Déplacement ils pourraient présenter aussi bien à la population qu'aux partenaires financiers une politique lisible, cohérente et priorisée en matière de mobilité et d'aménagement.

**Considérant** le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de l'ADEME pour la réalisation de ce PLD,

**Considérant** le coût prévisionnel des études assorties de l'achat de supports à vélos et d'ateliers de promotion du vélo à destination des élèves de maternelle et élémentaire estimé à 32 410 € HT,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à présenter le projet de réalisation d'un Plan Local de Déplacement assorti de l'achat de supports à vélos et d'ateliers de promotion du vélo à destination des élèves de maternelle et élémentaire estimé à 32 410 € TTC, pour obtenir une aide financière de la part de l'ADEME,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-après :

<b>Montant total estimatif du projet HT : 32 410 €</b>		
ADEME	Aide de 50%	16 205 €
Autofinancement	50%	16 205 €

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la présente délibération.
- De réserver les crédits afférents sur le budget primitif 2024.

Fait à CLARENSAC, le 3 octobre 2024.

Le Maire  
Patrick GERVAIS



Le secrétaire de séance  
Rose-Marie KRAWCZYK